

LE RADAR FEU ROUGE



Fonctionnement :

Le radar feu rouge repère et enregistre les infractions commises aux feux tricolores.

Lorsqu'un véhicule franchit la ligne d'effet des feux (LEF) alors que le feu est au rouge, deux photos sont prises, une première lorsque le véhicule franchit la LEF, une deuxième si le véhicule poursuit sa route au-delà du feu. La LEF est matérialisée en traits pointillés blancs sur la chaussée.

Si le véhicule dépasse la LEF mais s'arrête au pied du feu tricolore avant le carrefour, l'appareil photo se déclenche mais aucun avis de contravention ne sera envoyé.

De même, si un véhicule long franchit le feu au vert ou à l'orange mais que la remorque passe au feu rouge, aucun flash ne sera déclenché.

Pour rappel, le Code de la Route impose l'arrêt en amont de la LEF. S'arrêter à cheval sur cette ligne ou la dépasser constitue déjà une infraction.

Les radars feu rouge ne sont pas signalés pour plusieurs raisons :

- le feu tricolore est déjà une signalisation,
- l'environnement urbain est chargé de trop nombreux panneaux qui peuvent perturber la visibilité.

Procédure de verbalisation :

Dès l'infraction enregistrée par le radar, un message est transmis au Centre Automatisé de Constatation des Infractions Routières de Rennes. Les clichés sont analysés par un officier de police judiciaire.

L'avis de contravention n'est pas transmis si l'infraction n'est pas caractérisée ou s'il y a le moindre doute.

Malgré ces vérifications, pour toutes questions relatives à la contravention, l'usager peut contacter l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions par téléphone au 0811 10 20 30, ou sur Internet en consultant le site : <https://www.antai.gouv.fr>

Toutes les questions relatives au contrôle automatisé peuvent être envoyées à l'adresse suivante : radar.automatique@interieur.gouv.fr

Renseignements complémentaires :

Au 1^{er} mai 2015, le déploiement des radars feu rouge est de :

- 712 sur le territoire national,
- 15 dans le Pas-de-Calais.

Les installations ont été réalisées en :

- 2011 : 7 radars
- 2012 : 7 radars
- 2013 : 1 radar